



Maître de l'ouvrage :

UNIVERSITE DE BOURGOGNE EUROPE

Esplanade Erasme

21000 Dijon

Affaire STU24.10

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX :

**MARCHE DE TRAVAUX PORTANT SUR LA CREATION DE
LOCAUX ARCHIVES DANS LE SOUS-SOL DE LA MAISON
DE L'UNIVERSITE**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des offres :

Le 23 avril 2025 à 12 h 00

1. Acheteur public

L'opération est réalisée pour le compte du pouvoir adjudicateur :

Université Bourgogne Europe
Campus universitaire Dijon Montmuzard
BP 27877
21078 Dijon Cedex

L'acheteur public est un établissement public de l'Etat.

La conduite d'opération est assurée par le Pôle Patrimoine de l'université Bourgogne Europe – 15 rue Marcel Bouchard - 21000 Dijon - Tél: 03 80 39 59 00- Email : pole.patrimoine@u-bourgogne.fr.

2. Objet du marché

2.1 Description

Le présent marché a pour objet **la création de locaux archives dans le sous-sol de la maison de l'université à Dijon.**

2.2 Décomposition en lot

Les travaux de l'opération sont répartis en **7 lots** désignés ci-après et traités par marchés séparés :

Lots	Designation des lots
Lot 1	Gros œuvre
Lot 2	Plâtrerie - Faux-plafonds – Peinture – Revêtements de sols
Lot 3	Menuiseries intérieures
Lot 4	Métallerie – Serrurerie
Lot 5	Chauffage – Ventilation
Lot 6	Electricité – Courants forts et faibles
Lot 7	Ascenseur

2.3 Nomenclature communautaire

Code CPV	
45223220-4	Gros œuvre
45421146-9 / 45421141-4	Plâtrerie - Faux-plafonds – Peinture – Revêtements de sols
45442100-8	Peinture
45421000-4	Menuiseries intérieures
44316500-3	Métallerie – Serrurerie
45331000-6	Chauffage – Ventilation
45311000-0	Electricité – Courants forts et faibles
45313100-5	Ascenseur

2.4 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.5 Durée du marché

- a) Durée globale du marché

Le marché est conclu pour une durée qui court de la notification de l'ordre de service à la fin du délai de garantie, soit une durée prévisionnelle de 21 mois.

b) Délai d'exécution des prestations

Le délai global d'exécution des travaux est de 7 mois, auxquels s'ajoute une durée de 2 mois de préparation de chantier, soit une durée globale d'exécution de 9 mois.

La durée globale d'exécution commencera à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

- début de chantier envisagé : juin 2025

2.6 Prestations similaires

Conformément au Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réalisation de travaux ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire.

3. Procédure

Le marché est passé en procédure adaptée conformément au Code de la commande publique. L'université se réserve la possibilité d'engager, en tant que de besoin, une négociation avec tous les candidats ayant soumis une offre conforme au cahier des charges.

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni sur les critères d'attribution.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel, ...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit.

A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement. Toutefois, conformément à l'article R. 2323-4 du Code de la commande publique, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

4. Retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation peut être **retiré dans la « salle des marchés » sur le site :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Référence du marché : STU24.10

Avant de télécharger le dossier et afin de permettre à l'Université Bourgogne Europe de leur communiquer ultérieurement toute information complémentaire éventuelle, les candidats sont invités à renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents ainsi mis à disposition par l'Université Bourgogne Europe, les candidats doivent disposer de logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip, .PDF, .Rtf, .doc, docx, .xis et xlsx.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

5. Remise des réponses

Les plis contiendront deux dossiers :

5.1 Pièces demandées à l'appui de la candidature

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses co-traitant (DC1 disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- La déclaration concernant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des travaux prévus au marché.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires sur le dernier exercice disponible,
- Liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les trois dernières années
- Copie des certificats de qualifications professionnelles

En cas de cotraitance, chaque cotraitant doit transmettre les mêmes documents que ceux mentionnés ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature (imprimé DC1), qui peut être commune à l'ensemble du groupement, qui précise la forme du groupement et l'identité du mandataire.

En outre, en cas de groupement conjoint, la répartition des paiements entre les membres du groupement doit être annexée dans les actes d'engagement.

5.2 Pièces à produire par les candidats auxquels il est envisagé d'attribuer les contrats

En application de l'arrêté du 22 mars 2019, le contrat ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci a produit dans le délai imparti par l'Université Bourgogne Europe, les certificats et attestations mentionnés ci-dessous :

- Les pièces prévues à l'article D. 8222-5 ou à l'article D. 8222-7 à 8 du Code du travail, ou l'imprimé NOTI 1 dûment complété et signé et accompagné des pièces qui y sont mentionnées,
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au titre de l'année précédant la consultation.

Remarque :

- Les candidats ont la faculté de remettre les pièces mentionnées au présent article dès l'envoi de leur candidature et de leur offre.
- Les modèles de formulaires DC1, DC2, DC4 et NOTI1 dont l'usage est recommandé sont disponibles sur le site suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

5.3 Dossier « offre »

Il contiendra les éléments suivants :

- L'acte d'engagement complété, daté et signé par le représentant qualifié du candidat et accompagné d'un ou des RIB,
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) datée et signée **en version EXCEL ET en PDF (obligatoire sous ces deux versions).**
- Le cadre de réponse technique accompagné des justificatifs demandés (ex : Notice technique indiquant les caractéristiques et la provenance des matériaux).
- La note méthodologique reprenant notamment l'organisation et méthodologie proposée pour la mise en place de la prestation, l'optimisation du planning et la méthodologie utilisée.
- Le mémoire technique relatif aux prestations objets du marché

6. Modalité de remise des réponses

Date limite de réception des PLIS par voie électronique uniquement : 23 avril 2025 à 12h00

Conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, le pli sera remis avant la date et l'heure limites fixées au présent article par voie électronique **uniquement** via le profil acheteur (Plate-Forme des Achats de l'Etat : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>) sur lequel l'annonce a été publiée,

Il appartient au candidat de prendre toutes les dispositions pour l'arrivée du pli en temps et en heure.

Signature électronique des documents :

Les réponses transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, pour signer électroniquement les pièces de sa réponse au présent appel d'offres, le candidat utilise un certificat de signature appartenant :

1° A l'une des catégories de certificats constitutifs d'un produit de sécurité mentionné à l'article 12 de l'ordonnance du 8 décembre 2005 susvisée et figurant sur la liste prévue à l'article 8 de l'arrêté du 18 janvier 2012 susvisé ;

Ou

2° A l'une des catégories de certificats délivrées par une autorité de certification figurant sur la liste de confiance d'un Etat-membre, telle qu'établie, transmise et mise à la disposition du public par voie électronique par la Commission européenne conformément à l'article 2 de la décision 2009/767/CE du 16 octobre 2009 susvisée

Ou

3° A l'une des catégories de certificats délivrées par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répondent à des normes équivalentes à celles du référentiel général de sécurité, défini par le décret du 2 février 2010 susvisé.

Sauf lorsqu'il utilise une catégorie de certificat figurant au 1° ou au 2°, le signataire transmet, avec le document signé, le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires.

Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

1° La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;

2° L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

NB : Les catégories de certificats figurant sur la liste mise à la disposition du public par le ministre chargé de la réforme de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/> peuvent être utilisées dans le cadre du présent appel d'offres.

Le certificat électronique doit être associé à une personne dûment habilitée à engager la société du candidat.

Le format de signature utilisé est conforme au référentiel général d'interopérabilité défini par le décret du 2 mars 2007 fixant les modalités d'élaboration, d'approbation, de modification et de publication du référentiel général d'interopérabilité.

La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES

NB : La seule signature du dossier permettant l'archivage et la compression des données (dossier de type « .zip »), contenant les documents remis à l'appui de la réponse du candidat n'est pas suffisante. Chacune des pièces du marché pour lesquelles la signature est requise sous format papier doit être signée. Il appartient donc au candidat de signer électroniquement individuellement les documents figurant dans ces dossiers.

Il est par ailleurs rappelé qu'une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante : .zip, .PDF, .doc, .Rtf, dwg et .xls.

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse.

La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pour toute demande d'aide technique, les candidats peuvent s'adresser au numéro de téléphone suivant : 01 76 64 74 07

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par l'Université Bourgogne Europe peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Copie de sauvegarde :

Conformément aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde :

Le candidat qui répond de façon dématérialisée peut, s'il le désire, envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse (sur support papier ou sur support physique électronique : CD Rom, clé USB,...).

Les documents figurant dans la copie de sauvegarde et dont la signature est obligatoire doivent être signés électroniquement dans les conditions fixées supra.

Cette copie de sauvegarde doit respecter les modalités de présentation des candidatures et des offres et être placée dans un pli scellé adressé à :

Université Bourgogne Europe
Service Achats-Marchés
Maison de l'université
BP 27877
21078 Dijon cedex

7. Sélection des candidatures

Seront éliminés au stade de la candidature :

- Les candidats ayant transmis leur pli après la date et l'heure limite fixée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Niveau minimum de capacité :

- Le candidat ne justifiant pas qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Les candidatures qui ne présentent pas des capacités techniques, professionnelles et financières suffisantes.

L'université examinera les offres avant les candidatures conformément à l'article R. 2161-4 du Code de la commande publique. Après le classement des offres, l'université examinera la candidature du soumissionnaire dont l'offre est classée première.

Si le soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

8. Critères de choix des offres : offre économiquement la plus avantageuse selon les critères suivants

Le pouvoir adjudicateur élimine :

- les offres ne comportant pas les documents exigés dans le contenu minimum des réponses (cf. article 4),
- les offres inappropriées au sens de l'article L. 2152-4 du Code de la commande publique ainsi que les offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L. 2152-1 à L. 2152-3 du même Code.
- les offres qualifiées d'anormalement basses après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utile et vérifié les justifications fournies.

Parmi les candidats ayant remis un dossier complet et une offre conforme aux exigences de l'université, les critères suivants seront pris en compte pour la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, selon la pondération indiquée.

Critères et sous-critères	Pondération
Prix des travaux et prestations	60 points
Valeur technique	40 points
Dont qualité des moyens humains, matériels, logistiques et de sécurité, dédiés à l'exécution des travaux et prestations	10 points
Dont qualité de l'organisation et la méthodologie dédiées à l'exécution technique des travaux et prestations (procédés d'exécution, mode de fabrication, mode opératoire, optimisation du planning)	15 points
Dont qualité technique des produits et matériaux	10 points
Dont optimisation de l'impact environnemental et qualité environnementale des produits et matériaux	5 points

Le critère prix est évalué avec la formule suivante : Note = coût du candidat évalué/ Coût du candidat le moins disant x pondération.

Dans le cadre du critère technique, tout candidat, qui obtient une note inférieure à la note médiane, ne pourra prétendre à se voir attribuer le marché.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel public à la concurrence pour des motifs d'intérêt général, y compris, le cas échéant, d'ordre financier.

8.1 Langue

La langue française devra être utilisée pour la rédaction de l'offre.

8.2 Référence du dossier

Le numéro de référence du dossier est : STU24.10

8.3 Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

9. Informations complémentaires

9.1 Visites :

La visite des lieux est conseillée. Les coordonnées de la personne à contacter sont les suivantes :

Mail : claire.jeannot@u-bourgogne.fr

Téléphone : 06 58 40 40 47

ou

Mail : camille.lucas @u-bourgogne.fr

Téléphone : 07 62 12 51 75

9.2 Renseignements complémentaires :

Les candidats peuvent demander des renseignements complémentaires par voie électronique **uniquement** via le profil acheteur (Plate-Forme des Achats de l'Etat : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>)

Cependant, l'université Bourgogne Europe s'engage à répondre aux demandes de renseignements complémentaires que dans l'hypothèse où celles-ci lui parviendraient au plus tard le 16/04/2025 à 16h. Au-delà de cette date, l'Université Bourgogne Europe se réserve la possibilité de ne pas répondre aux demandes de renseignements complémentaires, en considérant qu'elles n'ont pas été transmises en temps utile.

Les réponses apportées par l'Université Bourgogne Europe seront envoyées à l'ensemble des personnes ayant retiré le dossier par courriel à l'adresse électronique indiquée par les candidats ayant téléchargé le dossier **AUSSI, IL EST FORTEMENT RECOMMANDE AUX PERSONNES TELECHARGEANT LE DOSSIER DE CONSULTATION DE RENSEIGNER SUR LE PROFIL ACHETEUR** <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DESTINE A PERMETTRE A L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE DE LEUR TRANSMETTRE LES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES EVENTUELS ;

Aucune question ne pourra être posée verbalement et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu au présent article.

10. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours > Tribunal administratif de Dijon - 22 rue d'Assas - 21000 Dijon – tél. 03 80 73 91 00 – télécopie : 03 80 73 39 89.

Organe chargé des procédures de médiations > CCIRA-DRASS - immeuble Le Saxe – 119 avenue maréchal de Saxe - 69427 Lyon cedex 3. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours > Greffe du tribunal administratif de Dijon - 22 rue d'Assas - 21000 Dijon – tél. 03 80 73 91 00 – télécopie : 03 80 73 39 89.